

Service : Délégation Territoriale de Saint-Martin
et de Saint-Barthélemy

ARRETE N° 2016/8hh/DTS17

Fixant la composition du Conseil Territorial de Santé de
Saint-Barthélemy et de Saint-Martin de l'Agence de
Santé de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-
Barthélemy

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE
DE SANTE DE LA GUADELOUPE,
SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHELEMY**

Vu l'ordonnance n° 2010-331 du 25 mars 2010 portant extension et adaptation aux collectivités régies par l'article 74 de la constitution à la Nouvelle Calédonie, aux Terres Australes et Antarctiques françaises ainsi qu'à la Réunion et à la Guadeloupe des dispositions de la loi n° 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article 158 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n° 2010-345 du 31 mars 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélemy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon ;

Vu le décret n°2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la lettre de Madame la Préfète déléguée auprès du Représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin du 18 octobre 2016 relative à l'avis favorable concernant la définition des territoires de santé, et en particulier le Territoire des Iles du Nord sous l'appellation de « Territoire de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin » ;

Vu la délibération du Conseil Exécutif de la Collectivité de Saint-Barthélemy du 6 octobre 2016 relative à l'avis favorable concernant la définition des territoires de santé, et en particulier le Territoire des Iles du Nord ;

Vu la délibération du Conseil Exécutif de la Collectivité de Saint-Martin du 11 octobre 2016 relative à l'avis favorable concernant la définition des territoires de santé, et en particulier le Territoire des Iles du Nord sous l'appellation de « Territoire des Collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin » ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le Conseil Territorial de Santé du territoire de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy est composé comme suit :

Au titre du Collège 1- Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé (représentants des personnes morales gestionnaires des établissements de santé et des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement)

- Titulaire : Monsieur Roland TOUSSAINT (CH de Saint-Martin)
- Suppléant : Monsieur Christophe BLANCHARD (CH de Saint-Martin)

- Titulaire : Monsieur Hervé MAGOTT (HL de Saint-Barthélemy)
- Suppléant : Monsieur Joseph DISPAGNE (HL de Saint-Barthélemy)

- Titulaire : Monsieur Maxime HOYEZ (Clinique West Indies de Saint-Martin)
- Suppléant : Monsieur Jean-Pierre BOUSQUET (Clinique West Indies de Saint-Martin)

- Titulaire : Monsieur le Dr Louis JEFFRY (CH de Saint-Martin)
- Suppléant : Monsieur le Dr Lazare NOUBOU (CH de Saint-Martin)

- Titulaire : Monsieur le Dr Rodolphe SANDOR (HL de Saint-Barthélemy)
- Suppléant : Monsieur le Dr Jérôme SOUIED (HL de Saint-Barthélemy)

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

- Titulaire : Monsieur Jean-Marie MARCHAIS (EHPAD de Bethany Home - Saint-Martin)
- Suppléante : Madame Brinda MACDONNA (EHPAD de Bethany Home - Saint-Martin)

- Titulaire : Madame Rose NICOLAS (Association « Coralita » gestionnaire du SESSAD de Saint-Martin)
- Suppléant : Monsieur Fernand SEMEDO (SESSAD de Saint-Martin)

- Titulaire : Monsieur Hélène BRIDE (Association « Le Manteau de Saint-Martin »)
- Suppléant : Père Cornélius CHARLES (Association « Le Manteau de Saint-Martin »)

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

- Titulaire : Monsieur le Dr Jean-François BARTOLI (Association « AGWADEC » - Guadeloupe)
- Suppléante : Madame Agnès EGERTON-JACQUES (Association « AGWADEC » - Guadeloupe)

- Titulaire : Monsieur Nicolas MASLACH (Réserve Naturelle de Saint-Martin)
- Suppléant : Monsieur Franck RONCUZZI (Réserve Naturelle de Saint-Martin)

- Titulaire : Monsieur Pascal COURBET (Croix Rouge Française – Saint-Martin)
- Suppléant : Monsieur Ghislain COEFFARD (Croix Rouge Française - Antilles)

d) Représentants des professionnels de santé libéraux

- La désignation des représentants de ce sous-collège Intervendra par arrêté modificatif en début d'année 2017 dès la finalisation de la procédure administrative prévue pour leur désignation.

e) Représentants des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

- Absence de représentants pour Saint-Barthélemy et Saint-Martin

f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale

- Titulaire : Madame Ketty KARAM (Association « SIDA Les Liaisons Dangereuses » - Saint-Martin)
- Suppléant : Monsieur le Dr Frédéric OLIVO (Association « SIDA Les Liaisons Dangereuses » - Saint-Martin)

g) Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- Titulaire : Monsieur Sébastien TOURNEBIZE (Clinique de Choisy – HAD des Iles du Nord)
- Suppléant : Madame Valérie POMPILIUS (HAD des Iles du Nord)

h) Représentants de l'ordre des médecins

- Titulaire : Madame le Dr Marie-Claude BERTHIER-BICAÏS (Conseil Départemental de l'Ordre National des Médecins de la Guadeloupe)
- Suppléant : Monsieur le Dr David CANOPE (Conseil Départemental de l'Ordre National des Médecins de la Guadeloupe)

Au titre du Collège 2- Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

a) Représentants des usagers des associations agréées au niveau régional ou, à défaut, au niveau national

- Titulaire : Madame Angéline POTTIER (Association « AIDES » - Saint-Martin)
- Suppléante : Madame Sarina RABOANARY (Association « AIDES » - Saint-Martin)

b) Représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

- Titulaire : Madame Diana TUEUX (Association « Saint-Barth Handicap - Saint-Barthélemy)
- Suppléante : Pas de suppléant à ce jour
- Titulaire : Monsieur Didier WITCZAK (Association « Tournesol » - Saint-Martin)
- Suppléante : Madame Bernice BROOKS (Association « Tournesol » - Saint-Martin)

Au titre du Collège 3- Représentants des collectivités territoriales

a) Représentants de la Collectivité Territoriale de Saint-Martin (désignés par la Présidente de la Collectivité de Saint-Martin)

- Titulaire : Madame Aline HANSON (Présidente de la Collectivité - Saint-Martin)
- Suppléante : Monsieur José VILIER (Conseiller territorial - Saint-Martin)

- Titulaire : Madame Maud ASCENT-GIBBS (Conseillère territoriale - Saint-Martin)
- Suppléante : Madame Claire-Marie MANUEL-PHILIPS (Conseillère territoriale - Saint-Martin)

- Titulaire : Madame Rosette GUMBS-LAKE (Membre du Conseil Exécutif - Saint-Martin)
- Suppléante : Madame Nadine JERMIN-PAINES (Conseillère territoriale - Saint-Martin)

b) Représentants de la Collectivité Territoriale de Saint-Barthélemy (désignés par le Président de la Collectivité de Saint-Barthélemy)

- Titulaire : Madame Nicole GREUX (1^{ère} Vice-présidente de la Collectivité - Saint-Barthélemy)
- Suppléante : Madame Marie-Angèle AUBIN (Conseillère territoriale – Saint-Barthélemy)

- Titulaire : Monsieur Corinne FEBRISSY (Conseillère territoriale - Saint-Barthélemy)
- Suppléante : Madame Juliette GREUX (Conseillère territoriale - Saint-Barthélemy)

- Titulaire : Monsieur Maxime DESOUCHES (Conseiller territorial » - Saint-Barthélemy)
- Suppléant : Monsieur Donald GUMBS (Conseiller territorial - Saint-Barthélemy)

Au titre du Collège 4- Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a) Représentants de l'Etat (désignés par la Préfète déléguée auprès du Représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin)

- Titulaire : Monsieur Thierry MAHLER (Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin)
- Suppléante : Madame Marie-Hélène COUTANT (Pôle Cohésion Sociale et de Protection des Populations – Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin)

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

- Titulaire : Madame Béatrice RESID (Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy)
- Suppléante : Madame Marie-Hélène SALOMON (Agence de la CGSS – Saint-Martin et Saint-Barthélemy)

- Titulaire : Madame Claire CORENTHIN (Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe et des Iles du Nord)
- Suppléante : Madame Valérie MARTINEAU (CAF – Unité des Iles du Nord)

Au titre des personnalités qualifiées

- Madame le Dr Hélène COUTENS (Médecine scolaire – Service de l'Education Nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin)
- Madame Chantale THIBAUT (Association « Saint-Martin Santé »)

Article 2 : Le Directeur Général de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélemy, le Délégué Territorial sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Gourbeyre, le 09 DEC. 2016

Le Directeur Général
de l'Agence de Santé de Guadeloupe,
Saint Martin et Saint Barthélemy,



Patrice RICHARD